

Quand le football masculin ne « passait pas » à la télé

Retour sur les discussions préliminaires entre les acteurs du football et de la télévision suisse (1954-1973)¹

Philippe VONNARD

En date du 26 mars 1973, une émission du magazine sportif *Sous la loupe* de la Télévision suisse romande (TSR) se propose d'aborder les « problèmes TV football »². En effet, quelques jours auparavant les clubs participant aux demi-finales de la Coupe de Suisse n'avaient pas trouvé d'accord avec la Société suisse de radiodiffusion (SSR) pour une retransmission des matchs (aller et retour) en différé.

En se proposant de retracer, dans les grandes lignes, les discussions qui s'opèrent entre les dirigeants du football – Association suisse de football (ASF)³ et la Ligue nationale (LN) – et ceux de la SSR, cette étude vise à mieux comprendre les liens entretenus entre les dirigeants du football et de la télévision en Europe de l'Ouest avant les années 1980, moment où le football est « saisi par la télévision » (Marchetti 1998)⁴. La période étudiée court de la deuxième partie des années 1950, qui correspond au début des discussions entre les dirigeants du football et de la télévision, au début des années 1970,

- 1 L'auteur remercie sincèrement Thomas Busset et Laurent Tissot pour leur confiance et leur précieux conseils. De même, il est redevable aux relectures de versions antérieures de cet article effectuées par François Vallotton et par l'équipe de recherche constituée autour du projet FNS « La Fabrique des sports nationaux », composée de Sébastien Cala, Gil Mayencourt et Grégory Quin.
- 2 « Problèmes TV football », *Sous la loupe*. Document consulté en janvier 2020 sur la base de données en ligne de la Radio Télévision Suisse (RTS). Il faut préciser d'emblée que le football dont il est question dans cet article est exclusivement le football masculin.
- 3 Il faut noter qu'entre 1919 et 1961, le nom de l'organisation est : Association suisse de football et d'athlétisme (ASFA). Cependant par commodité d'écriture, nous privilégions l'abréviation ASF pour toute la période étudiée dans le cadre de cet article.
- 4 Le terme dirigeant doit ici être compris comme l'élite du football et de la télévision suisse. Par ailleurs, le mot sera toujours écrit au masculin car ce sont bien des hommes qui occupent les fonctions principales au sein de l'ASF et de la SSR.

moment où de sérieuses difficultés apparaissent en matière de coopération, celles-ci étant bien illustrées par le cas évoqué en préambule de l'article. En outre, il s'agit également de s'interroger sur les enjeux qui sous-tendent ces discussions, ce qui devrait permettre d'explicitier les limites de la coopération ASF-SSR/ASF-LN durant la période étudiée.

Le présent article a comme ambition de poser des jalons en vue de répondre à une lacune de l'historiographie. En effet jusqu'ici les historiens et historiennes (du sport et des médias) s'intéressant à la relation entre football et télévision ont largement négligé les années 1950 à 1970 et les rares d'entre eux ou elles qui s'y sont aventuré-e-s ont placé la focale sur les compétitions internationales de première importance, telles la Coupe du monde de football masculin (Chisari 2006, Meyer 2016) et la Coupe des clubs champions européens (Vonnard et Laborie 2019). Bien qu'essentielles pour comprendre le double processus de médiatisation du sport et de la place (importante) prise par le football – et plus généralement par le sport – dans les différents médias (pour une récente synthèse : Frandsen 2020), ces recherches ne permettent toutefois pas de saisir les enjeux sous-jacents à l'établissement d'une coopération en vue de la télédiffusion du ballon rond à l'échelle nationale. Sous cet angle, et à la suite des travaux pionniers de Richard Haynes (1998) sur le cas anglais, on relèvera deux récentes contributions qui offrent d'intéressantes pistes de réflexion sur ce sujet ainsi qu'un cadre contextuel et qui ont été une source d'inspiration pour la présente recherche. D'une part, l'étude de François Vallotton sur les émissions sportives à la Télévision suisse romande dans les années 1960 et 1980, au sein desquelles le football figure en bonne place (Vallotton 2018). D'autre part, un article de Philippe Tétart qui porte sur les relations initiales entre les dirigeants du sport – et en particulier ceux de la Fédération française de football – et de la télévision française. Basée essentiellement sur une lecture de la presse généraliste, l'étude de Tétart se voulait comme un premier jalon sur le sujet, l'auteur n'hésitant pas à écrire dans la conclusion de son texte que « l'histoire des relations entre sport et télévision attend encore ses historiens » (Tétart 2018 : 154).

Le présent article est construit à partir d'un premier dépouillement de documents (essentiellement des conventions et de la correspondance) récoltés dans les dossiers spécifiques concernant les rapports avec la télévision qui se trouvent dans les archives de l'ASF et ceux relatifs au football qui sont conservés dans les archives de la SSR⁵. Afin de compléter le propos, une lec-

5 Le croisement des sources s'est avéré particulièrement utile car des documents trouvés dans un fonds n'avaient pas forcément été conservés dans l'autre.

ture générale des périodiques romands *La Semaine sportive* et *Radio TV je vois tout* a été effectuée. La recherche est divisée en trois parties chronologiques. La première, qui va de 1954 à 1959, revient sur les diffusions initiales de rencontres de football à la télévision suisse. La deuxième traite des premières conventions signées en 1960 et 1965 entre les dirigeants du football et de la télévision. La troisième couvre les années 1968 à 1973 durant lesquelles plusieurs conflits éclatent et qui remettent en question les bases de coopération préalablement établies.

Un temps d'exploration (1954-1959)

La Coupe du monde de football masculin de 1954 disputée en Suisse fait date dans l'histoire du tournoi. Premièrement, son succès populaire confère davantage de légitimité à l'épreuve ainsi qu'une assise financière à sa garante, la Fédération internationale de football association (FIFA) (Homburg 2007). En outre, elle permet de faire un pas significatif dans l'établissement d'une relation avec le tourisme international (Tissot 2018, Vonnard et Quin 2018). Enfin, au regard du football helvétique, elle constitue un bon prétexte pour les dirigeants de l'ASF afin de moderniser les enceintes footballistiques du pays (Garufo et Besson 2009, Prudent 2018).

Mais le tournoi est aussi connu dans l'historiographie de la Coupe du monde pour avoir été le premier à connaître une diffusion de plusieurs parties en direct à la télévision. Testée depuis l'entre-deux-guerres mais connaissant surtout ses premiers développements dès la fin des années 1940 (Fickers et Bignell 2008), la petite lucarne s'invite en effet dans les stades helvétiques et une dizaine de rencontres sont retransmises en direct dans huit pays. Cette opération contribue à amorcer ce que les contemporains nomment rapidement « Eurovision », à savoir un réseau – lancé par l'Union européenne de radio (UER), créée en 1950 – composé de faisceaux hertziens et de convertisseurs permettant la circulation des images entre les différents organismes de radiodiffusion du continent (Heinrich-Franke 2012). L'entreprise est néanmoins délicate. Outre les problèmes techniques relatifs à la nouveauté de ce type d'expérience, le peu de temps imparti pour installer le lourd matériel dans les stades et les différences d'expérience entre les télévisions nationales

participantes⁶, les enjeux sont également d'ordre financier (production de l'événement et droit de diffusion des images). Les négociations qui existent entre l'UER et la FIFA au sujet des droits de retransmission accouchent néanmoins sur un compromis. Les acteurs de la télévision s'engagent à combler le déficit de recette jusqu'à hauteur de 10 000 CHF, une somme qui selon Jean-Christophe Meyer est peu élevée, puisqu'elle est notamment inférieure « aux cachets des artistes se produisant dans le cadre du programme d'échanges d'Eurovision » (Meyer 2016: 51).

Comment expliquer cet attrait pour le ballon rond des acteurs de la télévision? Dénués à priori de contenu politique, les matchs de football représentent un produit de divertissement tout à fait acceptable pour des télévisions qui sont, à l'époque, en majorité publiques et sous la coupe des gouvernements. En comparaison avec d'autres spectacles sportifs, le football d'élite dispose par ailleurs de quelques atouts spécifiques qui rendent propice sa diffusion télévisuelle. En effet, l'espace de jeu peut être capté de manière relativement aisée, avec une ou deux caméras postées en hauteur. Le coût de production est donc moindre vis-à-vis d'autres sports qui se déploient dans un cadre plus large et accidenté, comme le ski par exemple. Le rythme du jeu, lent par rapport à celui du basket ou du hockey sur glace, permet par ailleurs au téléspectateur de suivre la partie sans trop de difficulté sur son petit écran. Enfin, il y a peu de risque de déprogrammation en raison de la météo.

Le fait que la Coupe du monde de 1954 soit organisée sur le sol suisse permet aux dirigeants du football suisse et à ceux de la SSR – créée en 1931 – de densifier les discussions qui ont débuté dans l'entre-deux-guerres déjà au sujet de la retransmission radiophonique des rencontres du championnat de suisse et de l'équipe nationale⁷ et qui se sont poursuivies notamment autour de quelques premiers essais de retransmission du football à la télévision suisse, comme le match Suisse-Allemagne d'avril 1954 (Schade 2006), organisé pour l'inauguration du stade Saint-Jacques à Bâle. Toutefois, au sortir de l'épreuve mondiale, aucun accord n'est formellement établi entre la SSR et l'ASF, les représentants du football helvétique indiquant toutefois accorder à la télévision – qui est toujours dans sa période probatoire de cinq ans – toutes

6 Selon Paul Dietschy il y aurait alors 4 millions de postes en Angleterre, 108 000 en France et 1 500 au Danemark (Dietschy, 2014).

7 Une convention est signée dès 1936.

les facilités « pour pouvoir faire des expériences utiles, pour autant que cela ne soit pas préjudiciable à leurs intérêts »⁸.

Les dirigeants du football vont néanmoins devoir statuer rapidement sur le cas du petit écran en raison des décisions qui se prennent à l'échelle européenne. En effet, lors du premier congrès de l'Union des associations européennes de football (UEFA) de mars 1955, à Vienne, les participants conviennent d'une procédure devant régir les retransmissions des parties de football (Vonnard 2018). Pour l'élite dirigeante du ballon rond, la télévision fait courir le risque de vider les stades, notamment en cas de mauvais temps ou lors de la retransmission d'une partie plus intéressante en termes de niveau de jeu, voire d'intérêt sportif. C'est donc une concurrence qu'il s'agit de limiter, soit par une interdiction de retransmission, soit par la demande d'une indemnité compensatoire établie sur une estimation de la possible perte de spectateurs. La position « à reculons » des dirigeants du football, que ce soit ceux de l'ASF ou d'autres associations nationales d'Europe de l'Ouest (Haynes 1998, Tétart 2018) doit essentiellement se comprendre car les recettes au stade constituent alors la principale source de revenus pour les clubs, mais aussi pour les associations nationales⁹.

Jusqu'à la fin des années 1950, la télédiffusion des rencontres de football en Suisse est marginale et concerne surtout des matchs internationaux, en particulier les finales de la Coupe des clubs champions, épreuve lancée en 1955 (Vonnard 2012). Cependant, des premiers litiges apparaissent. Ainsi, en date du 8 novembre 1959, le match entre la Hongrie et l'Allemagne – deux équipes phares du football européen – est diffusé en direct à la télévision suisse alors que l'ASF n'avait donné son accord que pour une retransmission du match en différé afin de ne pas concurrencer les matchs du championnat suisse se disputant au même moment. De plus, l'événement est annoncé en avance à la radio alors que, dans le but de limiter la concurrence, la retrans-

8 Convention entre la SSR et la Ligue nationale de l'ASFA, Annexe « télévision », 16 octobre 1954. Archives de la Société suisse de radiodiffusion (ci-après ASSR). Ce document nous a été transmis par une archiviste de la SSR, Heidi Lüdi.

9 Par exemple, pour la saison 1957-1958, l'ASF perçoit, après déduction des frais engendrés par leur organisation ou par la préparation de l'équipe, la somme de 170 820,20 CHF sur les rencontres disputées par l'équipe nationale suisse. Ce poste correspond à plus de 40% des recettes totales de l'Association pour cette période. ASFA, *Rapports annuels 1957/1958*: 110-113. Il faut également ajouter ici que quelques arguments moraux sont parfois énoncés par d'influents dirigeants du football européen (comme l'Italien Ottorino Barassi), tel le risque que les jeunes deviennent plus passifs qu'actifs. En d'autres termes qu'ils privilégient de regarder du football à la télévision plutôt que de le pratiquer.

mission n'aurait pas dû être indiquée au public. C'est un premier moment de tension et, selon les acteurs du football suisse, les actions entreprises par la SSR l'ont été « à titre de représailles à la suite [de leur] refus » de ne pas laisser la télévision diffuser la rencontre du premier tour de la Coupe des clubs champions européens entre Young-Boys et Eintracht Francfort. En conséquence, le comité de la Ligue nationale décide

d'interdire tous les reportages télévisés des matchs disputés par ses clubs tant et aussi longtemps que la Société Suisse de Radiodiffusion ne lui aura pas donné la garantie qu'à l'avenir elle ne concurrencera plus, son championnat, par des reportages télévisés de matchs de football, sans une autorisation express des organes constitués de l'association¹⁰.

Comprenant sans doute qu'il est de leur avantage de s'entendre afin de préserver leurs intérêts respectifs, l'ASF et la SSR décident d'ouvrir des négociations en vue d'établir un accord au sujet de la télévision en suivant l'exemple du cas de la radio. Il faut également mentionner que la structuration qui s'opère autant dans le milieu du football, avec la mise en place d'une commission de télévision au sein des organismes nationaux, que de la télévision par l'engagement d'un conseiller sportif – incarné en Suisse par le journaliste Christian Bonardelly – permet d'entrevoir des modalités d'une coopération. Enfin, cette démarche s'inscrit plus généralement dans le contexte politique et économique de la société suisse dont les principales élites entreprennent des actions consensuelles et recherchent le compromis¹¹.

Trouver un terrain d'entente (1960-1967)

Avant de se rencontrer formellement, les deux organisations préparent le terrain et plusieurs lettres sont échangées entre le secrétariat de l'ASF et le service de coordination TV de la SSR. Finalement, une réunion est fixée à la fin

10 Lettre du Comité de la Ligue nationale à la SSR, 30 novembre 1959. AASF, BD 675.

11 En politique, la « formule magique » qui consiste à réunir les principaux partis politiques au sein du gouvernement est adoptée en 1959. Dans le domaine de l'économie, l'importance de la « Paix du travail » et l'existence de cartels dans plusieurs secteurs entraînent un consensus général ou du moins limitent les revendications, voire les remises en question du système. Et ce d'autant plus que le pays connaît une conjoncture économique très favorable. Sur la construction de ce consensus, voir Buclin 2019.

juin 1960¹². Il ressort des discussions – sur lesquelles nous ne nous attardons pas ici – deux conventions. La première est conclue entre la SSR et la Ligue nationale de football – organisme qui régit le football d'élite¹³ – et porte sur des aspects relatifs au championnat suisse. La seconde est signée entre la SSR et l'Association suisse de football et traite des matchs internationaux et de la Coupe de Suisse (à partir des demi-finales).

Que nous disent ces documents qui, au passage, contiennent des clauses relativement proches ? Tout d'abord, les acteurs du football obtiennent que la retransmission des rencontres sur le petit écran, en direct ou en différé, n'est possible qu'avec leur accord. Ensuite, la primauté des compétitions domestiques – championnat et coupe – est rappelée. Cela signifie qu'aucun match international ne doit venir concurrencer les rencontres disputées sur le sol national. En outre, l'annonce de la rencontre, à la radio ou dans les grilles de programmes publiées dans la presse spécialisée, est prohibée. De fait, l'information de la retransmission ne sera indiquée aux téléspectateurs que quelques minutes avant le début de la partie. Enfin, pour chaque rencontre diffusée, la SSR doit verser des indemnités aux acteurs du football qui s'élèvent à 4 000 CHF pour un match en direct de Ligue nationale A, à 3 000 CHF pour la seconde mi-temps et la moitié environ pour les rencontres en différé. Le prix est plus élevé lorsqu'il s'agit d'un match international puisque les acteurs de la télévision doivent s'acquitter de la somme de 10 000 CHF pour une rencontre en direct de l'équipe de Suisse¹⁴.

Bien que frileux face à la télévision, les dirigeants du football helvétique sont conscients qu'il n'est pas possible de lutter contre son développement et ce d'autant plus que la petite lucarne pourrait aussi servir la cause du football par la publicité qu'elle lui procure. Ainsi, les dirigeants de la Ligue nationale s'engagent à « donner le plus souvent possible à la SSR [...] l'autorisation de retransmettre un match ou une mi-temps de match en direct ou en différé »¹⁵. De même, ils ne réclament aucune indemnité pour les reflets filmés après les rencontres pour autant que ceux-ci ne dépassent pas quinze minutes au

12 Lettre de H. Käser à F. R. Tappolet, 13 mai 1960. ASSR, 122188 (pochette : 1960-1962).

13 L'Association suisse de football est alors divisée en trois organes. La Ligue nationale (qui gère le championnat de première et deuxième division), la Première ligue (qui s'occupe du championnat de troisième division) et les Ligues inférieures (nommée aussi ZUS).

14 Il aurait été utile de pouvoir articuler ces chiffres avec d'autres sommes offertes par la SSR. À titre informatif, au début des années 1960, le budget de l'organisme doit osciller entre cinq et dix millions (Schade 2006 : 302).

15 Contentions entre la SSR et la Ligue nationale de football, 8 mars 1960. ASSR, Ce document nous a été transmis par l'archiviste de la SSR, Heidi Lüdi.

total (et neuf minutes sur un match). L'accord est convenu pour une année, renouvelable tacitement.

Les deux conventions négociées posent assurément un cadre de conduite dans les relations entre les acteurs du football et de la télévision. C'est pourquoi, lorsqu'en octobre 1960, une speakerine annonce, avec deux jours d'avance, la retransmission du match entre la Suisse et la France, le directeur général de la SSR, Marcel Bezençon, ordonne à son second, Eduard Haas, de mener une enquête interne sur ce qu'il considère comme une faute grave au regard des engagements conclus avec l'ASF¹⁶. L'accord crée certes une confiance réciproque mais, dans le même temps, il peut entraîner une surenchère des demandes. Par exemple, le 10 février 1961, le secrétaire général de l'ASF suggère à la SSR de ne pas diffuser des parties du Championnat du monde de hockey – qui a lieu à Genève et à Lausanne – les 5 et 12 mars afin de ne pas prêter les rencontres du Championnat suisse de football se disputant au même moment. La requête est prise au sérieux au sein de la SSR et c'est son directeur en personne qui y répond rapidement. Pour lui, il s'agit « d'une interprétation très libre de la clause de non-concurrence qui figure dans [les] accords [SSR-ASF] » et il n'est dès lors pas question de satisfaire au souhait de l'ASF¹⁷.

En fait, l'accord signé en 1960 va vite s'avérer insuffisant, situation qui doit se comprendre au regard des transformations qui s'opèrent dans les secteurs footballistiques et télévisuels durant les années 1960. D'une part, cette décennie coïncide avec une nouvelle phase dans la professionnalisation des joueurs de l'élite du football helvétique masculin. En 1961, l'assemblée générale de l'ASF prend deux décisions majeures. Premièrement, les délégués abolissent la commission de contrôle des transferts ce qui implique que les clubs pourront désormais effectuer autant de transferts qu'ils le souhaitent. Deuxièmement, les délégués décident de créer deux catégories de pratiquants : le joueur amateur et le joueur semi-professionnel (Berthoud, Quin et Vonnard 2018). Dans les faits, les joueurs qui appartiennent à la deuxième catégorie seront donc rémunérés « sans froisser personne... ni soulever d'objection »¹⁸, comme l'indique sarcastiquement le journaliste Emile Birnbaum. En d'autres

16 Lettre de M. Bezençon à E. Haas, 12 octobre 1960. ASSR, boîte 122188, pochette : 1960-1962.

17 Lettre de M. Bezençon au secrétaire général de l'ASF, 15 février 1961. ASSR, boîte 122188, pochette : 1960-1962

18 « Imparfait et le plus que parfait... La Ligue nationale a obtenu satisfaction mais à terme », *La Semaine sportive*, 26 janvier 1961.

termes, ceux-ci pourront être quasiment considérés comme des professionnels à temps plein. Le passage à ce qui s'apparente dans les faits plutôt à du semi-professionnalisme n'est pas sans conséquence pour les clubs de l'élite : il nécessite de sécuriser, mais aussi d'augmenter les rentrées d'argent, car il faut désormais davantage payer les joueurs et les grands clubs se livrent à une surenchère au niveau des transferts. En raison de la croissance régulière de son budget, la télévision se présente dès lors comme un moyen d'obtenir des rentrées financières complémentaires.

D'autre part, la petite lucarne s'ancre progressivement dans la société suisse, François Vallotton indiquant que l'on passe de « 129 000 en 1960 à un million de concessionnaires en 1968 » (2006 : 43). De fait quasiment un ménage sur deux dispose d'un poste de télévision à la fin de la décennie¹⁹. En outre, la durée des programmes disponibles s'allonge allant de la fin de l'après-midi à 23h environ durant la semaine et de midi à minuit pendant le week-end. Dans ce cadre, le sport occupe une place non négligeable et lors d'une « semaine ordinaire » (Cohen et Tsikounas 2014), si la couverture sportive durant les jours ouvrables reste encore modeste (de quelques minutes à un reportage plus long d'une rencontre de football ou de hockey sur glace), plusieurs séquences sportives peuvent se succéder durant le week-end et en particulier le dimanche²⁰. Dans le sillage d'émissions spécialisées sur le football, comme *Match of the day* en Angleterre ou *Sportschau* en Allemagne (Meyer 2010), la télévision suisse – désormais divisée par région linguistique – lance plusieurs programmes tel celui de la TSR *Football. Sous la loupe* (Vallotton 2018). De plus, un embryon de service des sports est mis en place au sein des trois régions qui composent la SSR. En Suisse romande, celui-ci est composé de pionniers comme Boris Acquadro, Jean-Jacques Tillmann et le réalisateur John Rigataux. La demande en sport, et en particulier en football, est souvent présente dans le courrier des lecteurs de *Radio TV je vois tout*, ce qui oblige le directeur des programmes de la TSR, René Schenker, à se justifier à diverses reprises à ce sujet (en particulier sur le manque de rencontres de football diffusées en direct). Il y a donc un intérêt manifeste des acteurs de la télévision à s'entendre avec les dirigeants du monde du sport afin de sécuriser, voire

19 Ce chiffre correspond globalement à celui donné par Geneviève Poels pour le cas français. Selon cette chercheuse, en 1967 45% des Français allument leur poste en soirée et ce « quelque que soit le programme » (2015 : 101).

20 Estimation basée à partir de la lecture de *Radio TV je vois tout* et des informations données par Rathgeb, Ruscherti et Schmid (1983). Cette situation est *grosso modo* comparable avec ce qui se passe en France à la même époque (Rauch 2014).

d'étendre, des programmes qui attirent un nombreux public et participent intrinsèquement au développement du petit écran.

En 1965, deux nouvelles conventions – comportant désormais seize alinéas contre 12 en 1960 – sont signées, dont certaines dispositions témoignent du contexte footballistique et télévisuel décrit ci-dessus. Si les dirigeants du football rappellent avec force qu'il faut éviter à tout prix les concurrences, ils se montrent toutefois plus ouverts et autorisent désormais que chaque dimanche une mi-temps soit diffusée en différé dès 18 heures 15. Cependant, celle-ci ne doit pas être annoncée à la radio ou dans la presse, mais simplement être signalée comme suit: « Match de football de ligue nationale A ou B, télévision en différé d'une mi-temps d'un match de championnat du ... (date) »²¹. En outre, les prix sont majorés par rapport à ceux fixés cinq ans auparavant puisque désormais une rencontre en direct coûte 6 000 CHF et un match en différé 2 000 CHF. Bien que la question financière reste cruciale pour les deux camps, les acteurs en présence cherchant encore les meilleurs moyens pour pérenniser leur secteur, quelques concessions sont faites de chaque côté. Ainsi, les dirigeants du football doivent notamment s'assurer qu'aucune publicité n'est présente dans le stade lors de la retransmission. En parallèle, ceux de la télévision sont prêts à faire de « la propagande » pour les rencontres de football et de donner les résultats des paris sportifs (Sport-Toto).

En dépit de ces accords, qui sont renforcés par les recommandations générales UEFA-UER de 1961 en matière de retransmission des rencontres nationales et internationales de football (Vonnard et Laborie 2019), la coopération n'est pas systématiquement élargie à d'autres cas non pris en compte dans les conventions comme on aurait pu être tenté de le penser. Ainsi, le FC Sion refuse que sa rencontre contre le club turc de Galatasaray Istanbul – disputée dans le cadre du premier tour de la Coupe des vainqueurs de coupes – soit télédiffusée, et ce, malgré le fait que la télévision offre le double des sommes prévues à cet effet dans les conventions²². De même, la Ligue nationale ne permet pas à la SSR de diffuser la finale de la Coupe d'Angleterre de football, à savoir un des moments footballistiques les plus attendus de l'année pour les amateurs de football, car « il y a un match de championnat de la Ligue nationale B de fixé pour cette date »²³. Ce cas témoigne bien de la crainte

21 Convention entre la SSR et la Ligue nationale, 14 juin 1965. Archives de l'Association suisse de football (ci-après AASF), BD 671.

22 Télégramme de E. Haas, 3.09.1965. ASSR, 122188 (pochette: 1963-1970).

23 Lettre de O. Probst à C. Bonardelly, 5 avril 1965. AASF, BD 674 (pochette: 722-03).

– presque irrationnelle – des acteurs du football qu'à terme le public s'habitue à rester chez soi pour regarder du football sur le petit écran plutôt que de se déplacer au stade.

Malgré tout, force est de constater que dans la deuxième moitié des années 1960, le nombre de rencontres télédiffusées augmente progressivement. Outre les parties dominicales en différé du championnat national, les téléspectateurs helvétiques peuvent désormais suivre régulièrement des matchs internationaux, dont parfois ceux de l'équipe de Suisse mais surtout des parties de la Coupe des clubs champions et de la Coupe de vainqueurs de coupe. Cette situation met les dirigeants du football suisse (ASF et LN) sous pression, d'autant plus que jusqu'à la fin de la décennie, en l'absence d'une harmonisation du calendrier à l'échelle européenne, il y a souvent des collisions dans les dates entre des matchs internationaux des équipes nationales ou des compétitions continentales et des rencontres du Championnat suisse de football.

Un équilibre fragile (1968-1973)

En 1968, une nouvelle convention est signée entre les autorités du football et de la télévision. Outre la durée de l'accord (qui passe à deux ans au lieu d'une année), ce qui frappe le lecteur du document, c'est l'augmentation du prix demandé par les acteurs du football. La télévision doit désormais déboursier 45 000 CHF pour un match international en direct et 22 000 CHF pour la finale de la Coupe de Suisse²⁴. En huit ans, et en tenant compte de l'inflation, les prix ont donc plus que quadruplé pour les rencontres internationales et plus que doublé pour l'événement annuel phare du football suisse. Cette augmentation du « prix à payer » pour diffuser du football à la télévision suit, là-encore, ce qui s'opère à l'échelle européenne, où l'UER accepte de donner un million de francs à l'UEFA uniquement pour la retransmission de la finale de la Coupe des vainqueurs de coupe et de la Coupe des champions (Vonnard et Laborie 2019).

24 Convention entre la SSR et l'ASF, juin 1968. ASSR, Ce document nous a été transmis par une archiviste de la SSR, Heidi Lüdi.

Cette augmentation des prix témoigne bien des moyens supplémentaires qui sont mis à disposition des télévisions dans les différents pays européens, dont plusieurs testent dorénavant des programmes en couleur (en Suisse, la première expérience date de 1968). Le budget de la SSR n'a pas cessé de grimper et il dépasse désormais les cent millions (CHF), soit plus du double de ce qu'il était cinq ans plus tôt (Schade 2006). Cependant, même si le sport attire toujours autant les téléspectateurs – plusieurs une de *Radio TV je vois tout* sont consacrées à des événements sportifs –, les organismes de télévision ne souhaitent pas sacrifier une partie importante de leur budget sur l'autel du sport, ces programmes de divertissement étant parfois contestés au regard des missions plus « nobles » de la télévision : l'information et la culture²⁵. Ces aspects – qu'il faudrait assurément étayer – sont d'autant plus importants au sein de la SSR car, au début des années 1970, l'entreprise est marquée par une période de restructuration qui voit notamment un passage de témoin à sa tête avec le départ de Marcel Bezençon. De plus, l'ouverture, certes encore timide, à la publicité offre des possibilités financières supplémentaires à la télévision et semble souligner le passage progressif vers des considérations plus commerciales. Dans ce cadre, la diffusion de programmes sportifs n'est pas à négliger, ceux-ci ayant le pouvoir de « fédérer des audiences importantes » (Poels 2015 : 110)²⁶.

L'augmentation des prix s'explique également par la pression qui s'opère sur les acteurs du football professionnel, que ce soit l'association nationale ou les clubs. Pour une association nationale comme l'ASF, le passage à des qualifications comptant entre six et huit matchs, que ce soit pour la Coupe du monde de football ou le Championnat d'Europe des nations, entraîne l'organisation de parties qui ne sont plus forcément aussi attractives pour le public que les rencontres annuelles du passé contre des voisins « historiques » tels l'Allemagne et l'Italie (Quin et Vonnard 2015). De plus, les résultats déce-

25 Cet aspect est, à notre sens, illustré par le fait qu'entre 1950 et 1968, le journal officiel de l'UER – dont chaque numéro est consacré à une thématique différente – ne consacre qu'un seul numéro spécial (1968, no 7) au domaine sportif alors que plusieurs numéros ont comme thématique la culture et la religion. Or, si l'on suit les statistiques données par Alvès (2008), le sport constitue environ 60 à 70% des retransmissions des programmes de l'Eurovision dans les années 1960.

26 Entre 1959 et 1972, on passe de 500 à 1 500 heures (annuelles) de sport à la télévision suisse. Cette hausse doit certes être mise en parallèle avec l'augmentation du nombre du temps d'antenne, mais elle révèle la prise d'importance du domaine sportif. Merci à François Vallotton pour cette précision. Sur l'évolution des programmes de la SSR entre les années 1950 et 1980 voir : Schade 2006.

vants de l'équipe nationale de football – non qualification pour le Championnat d'Europe de 1968 et pour la Coupe du monde 1970 – soulignent la perte de vitesse du football suisse et entravent la popularité de l'équipe nationale.

Au niveau des clubs, la fin des années 1960 est marquée par une tendance à engager davantage de joueurs professionnels. En effet, la rivalité entre le FC Zurich et le FC Bâle met la pression sur le marché des transferts en football, les clubs ayant besoin de davantage de ressources pour payer les joueurs. Si dans les discours, le professionnalisme intégral reste condamné, dans les faits plusieurs joueurs – dont les meilleurs du pays comme Karl Odermatt à Bâle ou Jacob Kuhn à Zürich – se rapprochent de plus en plus de ce statut, voire en bénéficient sans l'avouer publiquement.

Bien que renouvelé tacitement en 1970, le modèle de coopération football-télévision mis en place dix ans plus tôt semble à terme devoir être révisé ; en certaines circonstances, les conventions ne sont plus respectées. Ainsi, pour les demi-finales de la Coupe de Suisse de la saison 1970-1971, le Servette de Genève et le Lausanne-Sports s'accordent sur le fait que pour que la télévision retransmette leur opposition en différé, ils doivent recevoir 10 000 CHF chacun²⁷. Or, selon l'accord de 1968, il est prévu qu'une partie en différé des demi-finales de la Coupe de Suisse coûte à la SSR un tiers du prix fixé pour un direct, soit environ 5 000 CHF (soit une répartition de 2 500 CHF pour les deux clubs). De fait, en cas d'acceptation, la SSR se verrait obligée d'offrir une somme quasiment trois fois plus élevée que ce qu'elle avait prévu de payer pour ce match. À noter que cette politique visant à limiter la télédiffusion des matchs, ou alors à majorer les prix, est essentiellement conduite par les grands clubs et commencent à créer des dissensions au sein même du football suisse. En effet, pour une formation d'une division inférieure, la manne financière proposée par la télévision constitue une somme qui peut s'avérer fort intéressante. Or, comme l'indique le président de Mendrisio Star – qui milite alors en deuxième division – à l'ASF, le refus des trois autres demi-finalistes de la Coupe de Suisse de 1970-1971 (Lausanne, Lugano et Servette) de coopérer avec la télévision a constitué une perte d'un complément financier bienvenu pour son club²⁸.

C'est dans ce contexte qu'un conflit va éclater entre les dirigeants de l'ASF et de la SSR au sujet de la finale de la Coupe de Suisse de 1972. Pour les dirigeants du football suisse, cette rencontre est l'illustration même de la concurrence néfaste que peut entraîner la télévision. La finale oppose Zu-

27 Lettre du Lausanne-Sports à l'ASF, 4 mars 1971. AASF, BD 676.

28 Lettre de P. Rossi à l'ASF, 23 mars 1971. AASF, BD 676.

rich à Bâle, soit les deux meilleures formations du pays. Les organisateurs du match s'attendent donc à voir un stade comble (54000 spectateurs), d'autant plus que quelques semaines avant l'événement, la billetterie bat déjà son plein. Tenant compte de cette situation, ils autorisent la télévision à retransmettre en direct le match et à l'annoncer en avance dans la presse. Toutefois, la finale ne réunit «que» 38000 spectateurs. Pour l'ASF, la cause de cet échec est simple: la télédiffusion en direct de la rencontre. Certes, le facteur télévision a pu jouer un rôle mais il est tout de même troublant que l'élite du football suisse ne prend pas en compte, dans son analyse, d'autres facteurs conjoncturels qui pourraient également expliquer cette situation: le prix des billets; le fait que c'est la troisième fois en quatre ans que le FC Zurich atteint la finale –situation qui pourrait potentiellement occasionner une certaine réticence à se déplacer à Berne chez ses supporters– ou encore le temps maussade le jour du match. En outre, dans une époque marquée par ce que des penseurs contemporains ont nommé la société «de loisir» ou «de consommation»²⁹, l'attrait pour le football est de plus en plus concurrencé par de nouvelles pratiques sportives, voire culturelles.

Précautionneux, les dirigeants de l'ASF ont toutefois fait ajouter une clause dans le contrat de diffusion permettant d'assurer leurs arrières, à savoir que la SSR devrait s'acquitter d'une compensation pour la perte de spectateurs. Si cette disposition a été acceptée par les acteurs de la télévision, un désaccord réside sur le montant à verser. Selon les calculs du directeur adjoint de la SSR, Eduard Haas, celle-ci doit payer une somme de 95744 CHF. Cependant, ce montant ne correspond pas aux prétentions de l'ASF dont le secrétaire général estime la somme à 109272 CHF, la différence de montant s'expliquant par le nombre de places assises payantes vendues le jour du match³⁰.

Pour la SSR, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase –situation d'autant plus pénible qu'une nouvelle fois, les conventions préalablement signées ont dû être revisitées à l'occasion du match– et désormais, ses dirigeants vont jouer plus serrés dans les discussions avec leurs homologues du football. Conséquence de cette nouvelle donne, les conventions SSR-ASF et SSR-LN,

29 Voir les textes classiques de Joffre Dumazedier sur les loisirs et de Jean Baudrillard sur la société de consommation.

30 Un échange de correspondance se trouve dans le dossier 122189 (pochette: 1971-1974), des archives de la SSR.

qui arrivaient à échéance en été 1972, ne sont pas reconduites³¹. Commence alors une séquence de plusieurs mois marquée par une coopération réduite. La situation se tend encore l'année suivante lorsqu'aucun accord n'est trouvé au sujet d'une retransmission des demi-finales de la Coupe de Suisse. En effet, la SSR refuse les conditions financières posées par les clubs pour des retransmissions en différé³². Durant l'été 1973, la situation connaît un paroxysme lorsque la SSR retransmet en direct le match Allemagne-Brésil, qui constitue un événement footballistique majeur, la rencontre opposant le champion d'Europe en titre au dernier champion du monde. Or l'ASF avait préalablement refusé d'accorder la retransmission de la partie en direct afin d'éviter de créer une concurrence avec les clubs suisses engagés dans des compétitions estivales (telles la Coupe des Alpes et la Coupe Internationale)³³.

À la vue du contexte ambiant, on comprend mieux la mise sur pied de l'émission du magazine *Sous la loupe* de mars 1973 et la conclusion du journaliste, Jean-Jacques Tillmann, qui souhaite que les acteurs de la télévision et du football arrivent à mieux s'accorder. Ce souhait ne va pas se concrétiser de suite et il faudra encore attendre une décennie environ avant que les deux organismes trouvent un compromis s'inscrivant sur le long terme et que le football «passe» désormais, de manière régulière et surtout en direct, à la télévision suisse.

Conclusion. Mieux appréhender le tournant «commercial» du football

La présente contribution avait pour but de poser les jalons préliminaires sur les enjeux de la télédiffusion des rencontres de football masculin en Suisse dans les années 1950 et 1960. Elle a permis de montrer qu'après les premiers

31 «Enquête de l'Office administratif concernant les contrats nationaux de football et les relations courantes entre les services de télévision et leurs associations nationales de football», 14 août 1972. ASSR, 122189 (pochette: 1971-1974).

32 Lettre de E. Oberthüfer et K. Rappan aux membres du comité central de l'ASF, 28 juin 1973. AASF, Bd 676.

33 *Ibid.* Si ces rencontres ne sont sans doute pas à négliger dans le budget des clubs helvétiques, elles constituent toutefois des événements secondaires dans le calendrier international du football masculin de l'époque.

tâtonnements réalisés lors de la retransmission de matchs internationaux dans la deuxième partie des années 1950, les bases d'une coopération entre les dirigeants du football (ASF et LN) et de la télévision suisse (SSR) sont posées dès le début des années 1960. En effet, les deux conventions signées (ASF-SSR et LN-SSR) délimitent le cadre des retransmissions et fixent notamment des sommes que la télévision doit payer pour la retransmission, en direct ou en différé, des rencontres du Championnat et de la Coupe de Suisse ainsi que des parties de l'équipe nationale. Si ces accords sont reconduits en 1965 et 1968, avec, à chaque fois, une hausse des montants que doit fournir la SSR aux instances du football, ces conditions-cadres restent sujettes à discussion. Ainsi, au début des années 1970, des désaccords surgissent en particulier autour de la retransmission des rencontres de la Coupe de Suisse, ce cas révélant bien différents aspects du problème: prétention financière grandissante des clubs de football et réticence de la SSR à répondre aux exigences financières des dirigeants du ballon rond; craintes de concurrence chez les instances de l'ASF. De fait, en 1972 les conventions signées en 1960 puis reconduites au fil des années, sont caduques, l'année 1973 étant par ailleurs marquée par plusieurs blocages en matière de coopération entre football et télévision.

Il va falloir attendre la fin des années 1970 pour qu'une entente plus solide entre l'ASF et la SSR soit réalisée. Outre la somme engagée par la SSR, la nouvelle convention signée en 1979 stipule par exemple comme nouveauté que toutes les rencontres de l'équipe nationale seront diffusées en direct par la télévision³⁴. C'est donc au début des années 1980 qu'une véritable coopération, voire une alliance, entre les dirigeants du football et de la télévision suisse se réalisent véritablement. Cependant, pour éclairer les changements qui se sont opérés, ainsi que pour appréhender les enjeux de cette coopération, il s'avère nécessaire de revenir à leurs sources. En effet, le *modus operandi* mis en place date des années 1960-1970. De fait, l'interdépendance entre les dirigeants de l'ASF et de la SSR est relativement ancienne et la volonté de coopérer est, dès le départ, manifeste. D'une part, les dirigeants du football ont saisi que la télévision pouvait constituer un support publicitaire intéressant pour leur sport. D'autre part, les dirigeants de la télévision ont compris que le football, en raison de sa popularité, constitue un bon moyen pour intéresser un nombreux, voire nouveau, public. Mais pour que ces deux entreprises s'accordent,

34 Pour chaque match de l'équipe nationale, la SSR verse 70 000 CHF à l'ASF, soit en tenant compte de l'inflation, près de 3,5 fois la somme convenue dix-huit ans plus tôt dans la première convention ASF-SSR. Convention entre la SSR et l'ASF, 12 septembre 1979. ASSR. Ce document nous a été transmis par une archiviste de la SSR, Heidi Lüdi.

fallait-il encore trouver un terrain d'entente sur un dénominateur commun important: l'argent. Aussi, les enseignements de cet article – dont le propos devra assurément être étoffé par de futures recherches – résident dans le fait que le grand changement des années 1980 n'est pas tant que les deux parties ont noué une relation mais bien que les sommes désormais offertes par la télévision correspondent aux attentes des dirigeants du football (Scelles, Dermitt-Richard et Haynes 2020).

Ce constat n'est certes pas une nouveauté, plusieurs chercheurs et chercheuses ayant déjà indiqué que les années 1980-1990 sont marquées par un tournant commercial du football, que ce soit à l'échelle suisse (Berthoud, Quin et Vonnard 2016) ou internationale (par exemple: Dietschy 2014; Frenkiel 2014; Poli, Besson et Ravenel 2016). Cette contribution plaide toutefois pour un approfondissement de ces études en analysant de manière plus précise et sur le *long terme*, certaines relations, comme celles établies entre les acteurs du football et de la télévision. Une telle démarche permettra notamment de mieux saisir les enjeux de la commercialisation progressive du football helvétique et *in fine* pourrait aider à répondre à certaines interrogations ou hypothèses récemment formulées par Laurent Tissot quant à la place de ce secteur dans l'économie du pays (Tissot 2018).

Annexe

Tableau des montants payés (en CHF) par la SSR pour la retransmission des rencontres complètes entre 1960 et 1968³⁵.

| Types de rencontres/ Années | | Match international | Match de championnat | Coupe de Suisse |
|--------------------------------|------|------------------------|-------------------------|-------------------|
| En direct | 1960 | 10 000 | 4 000 | 10 000 |
| | 1965 | non connu | 6 000 | non connu |
| | 1968 | 45 000 | non connu | 22 000 |
| En différé | 1960 | 3 000 | 1 500 | 3 000 |
| | 1965 | non connu | 2 000 | non connu |
| | 1968 | 1/3 du prix total | non connu | 1/3 du prix total |

Sources: Convention entre la SSR et l'ASF (1960 et 1968) ainsi qu'entre la SSR et la Ligue nationale (1960 et 1965).

35 L'inflation a été de 1,308 % entre 1960 et 1968.

Bibliographie

- Alvès, A., 2008: «L'Union européenne de radiodiffusion (1950-1969)», In Lévy, M.-F. et Sicard, M.-N. (éds), *Les Lucarnes de l'Europe. Télévisions, cultures, identités, 1945-2000*, Paris: Publications de la Sorbonne, 2008, 47-69.
- Berthoud, J., Quin G. et Vonnard P., 2016: *Le football suisse. Des pionniers aux professionnels*, Lausanne: PPUR.
- Berthoud, J., Quin, G. et Vonnard, P., 2018: «Le long chemin vers la professionnalisation du football suisse d'élite (1947-1988)», In Busset, T., Fincoeur, B. et Besson, R. (éds), *En marge des grands. Le football en Belgique et en Suisse*, Neuchâtel: Éditions CIES, 123-145.
- Buclin, H., 2019: *Les intellectuels de gauche. Critique et consensus dans la Suisse d'après-guerre (1945-1968)*, Lausanne: Antipodes.
- Chisari, F., 2006: «Quand le football s'est mondialisé: la retransmission télévisée de la Coupe du Monde 1966», *Histoire et sociétés*, 18-19: 222-237.
- Cohen, E. et Tsikounas, M. (éds), 2014: *1967 au petit écran: une semaine ordinaire*, Rennes: PUR.
- Dietschy, P., 2014: *Histoire du football*, Paris: Perrin.
- Fickers, A. et Bignell, J. (éds), 2008: *A European Television History*, Oxford: Wiley-Blackwell.
- Frandsen, K., 2020: *Sport and mediatization*, Londres: Routledge.
- Frenkiel, S., 2014: *Une histoire des agents sportifs en France. Les imprésarios du football (1979-2014)*, Neuchâtel: Éditions CIES.
- Garufo, F. et Besson, R., 2009: «La Coupe du Monde 1954 et la prise en charge de ses spectateurs: le point de vue des organisateurs», In Bancel, N., David, T. et Ohl, F. (éds), *Le football en Suisse: enjeux sociaux et symboliques d'un spectacle universel*, Neuchâtel: Éditions CIES, 47-67.
- Haynes, R., 1998: «A Pageant of Sound and Vision: Football's Relationship with Television, 1936-60», *The International Journal of the History of Sport*, 15: 211-226.
- Heinrich-Franke, C., 2012: «Creating Transnationality through an International Organization? The European Broadcasting Union's (EBU) television programme activities», In Fickers, A. et Johnson, C. (éds), *Transnational Television History. A Comparative Approach*, Londres: Routledge, 33-47.
- Homburg, H. 2007: «Financial aspects of FIFA's world cup or the structural challenges of growth», In Wahl, A. (éd.), *Aspects de l'histoire de la Coupe du monde de football*, Metz: Centre régional universitaire d'histoire, 157-209.
- Marchetti, D., 1998: «Le football saisi par les medias», *Sociétés et représentations*, 7: 309-331.
- Meyer, J.-C., 2010: «En pleine lucarne: les émissions télévisées cultes de football en France et en Allemagne (1960-2000)», In Attali, M. (éd.), *Sports et médias, XIX^e-XX^e siècles*, Biarritz: Atlantica, 557-566.
- Meyer, J.-C., 2016: «La fondation du 'Grand Stade': de la triomphale retransmission en direct de la Coupe du monde 1954 et de ses avatars dans les pays membres de l'Eurovision (1954-1958)», *Traverse. Revue d'histoire*, 26: 49-59.
- Poels, G., 2015: *Les Trente Glorieuses du téléspectateurs. Une histoire de la réception télévisuelle des années 1950 aux années 1980*, INA Édition: Bry-sur-Marne.
- Poli, R., Besson, R. et Ravenel, L., 2016: *Slow foot. Déchiffrer le présent pour penser l'avenir*, Neuchâtel: Éditions CIES.
- Prudent, D., 2018: *La Coupe du monde de football de 1954 en Suisse. Processus organisationnel d'une manifestation sportive d'envergure internationale dans les années cinquante*, Mémoire de master, Université de Lausanne.
- Quin, G. et Vonnard, P., 2015: «Internationale Spiele der Schweiz im Zweiten Weltkrieg: Sport und Politik, Kontinuitäten und Traditionen?», In Herzog, M. et Brändle, F. (éds), *Europäischer Fussball im Zweiten Weltkrieg*, Stuttgart: Kohlhammer, 177-195.
- Rauch, A., 2014: «Une semaine de sport au petit écran: l'extraordinaire ordinaire», In Cohen, E. et Tsikounas, M. (éds), *1967 au petit écran: une semaine ordinaire*, Rennes: PUR, 79-93.
- Rathgeb, J., Ruschetti, P. et Schmid, C. (éds), 1983: *Sportberichterstattung am Schweizer Fernsehen*, Seminar für Publizistikwissenschaft der Universität Zürich.
- Scelles, N., Dermitt-Richard, N. et Haynes, R., 2020: «What drives sports TV rights? A comparative analysis of their evolution in English and French men's football first divisions, 1980-2020», *Soccer & Society* [publié en ligne: <https://doi.org/10.1080/14660970.2019.1681406>]

- Schade, E., 2006: «SRG auf dem weg zur Forschungs-basierten Programmgestaltung», In Mäusli, T. et Steigmeier, A. (éds), *La radio et la télévision en Suisse: histoire de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*, Baden: Hier und Jetzt, 293-364.
- Tétart, P., 2018: «Sport et télévision: à l'origine d'une relation siamoise (1948-1954)», In Fortune, Y. et Lemonnier, J.-M. (éds), *Reconstructions physique et sportive en France sous la IV^e République (1946-1958)*, Caen: PUC.
- Tissot, L., 2018: «Une histoire économique du football suisse au XX^e siècle est-elle possible et utile?», In Busset, T., Fincoeur, B. et Besson, R. (éds), *En marge des grands: le football en Belgique et en Suisse*, Berne: Peter Lang, 99-122.
- Vallotton, F., 2006: «Anastasia ou Cassandra? Le rôle de la télévision dans la société suisse», In Mäusli, T. et Steigmeier, A. (éds), *La radio et la télévision en Suisse: histoire de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*, Baden: Hier und Jetzt, 37-82.
- Vallotton, F., 2018: «Vie et mort du magazine sportif à la Télévision suisse romande, 1967-1982», In Garufo, F. et Morerod, J.-D. (éds), *Laurent Tissot. Une passion loin des sentiers battus*, Neuchâtel: Alphil, 249-260.
- Vonnard, P., 2012: *La Genèse de la Coupe des clubs champions européen. Une histoire du football européen (1920-1960)*, Neuchâtel: Éditions CIES.
- Vonnard, P., 2018: *L'Europe dans le monde du football. Genèse et formation de l'UEFA (1930-1960)*, Bruxelles: Peter Lang.
- Vonnard, P. et Quin, G., 2018: «More than just football. Reflections on the case of the 1954 World Cup in Switzerland», *Entreprises et histoire*, 93: 75-89.
- Vonnard, P. et Laborie, L., 2019: «De l'événement au rendez-vous médiatique européen. L'UEFA, l'UER et la retransmission de la Coupe des clubs champions de football (1956-1968)», *20^e et 21. Revue d'histoire*, 142: 109-122.

De l'association sportive à la société anonyme, les étapes de la professionnalisation en Suisse à l'exemple de deux clubs sportifs chaux-de-fonniers

Benjamin ZUMWALD

Fondés respectivement en 1894 et en 1919, le Football Club La Chaux-de-Fonds (FCC) et le Hockey Club La Chaux-de-Fonds (HCC) ont chacun été établis, à l'origine, sur une structure associative. Il ne s'agit pas d'une spécificité propre aux montagnes neuchâteloises mais d'une forme empruntée pratiquement par l'ensemble des clubs sportifs du pays à leur création. Actuellement, la majorité d'entre eux, en particulier ceux qui évoluent dans les premières divisions de leurs championnats respectifs, s'est transformée en société anonyme (SA). Les conseils d'administration ont peu à peu détrôné les assemblées générales (AG) et aux bénévoles se sont substitués, du moins à certains postes-clés, des professionnels. Comment s'est opéré ce glissement d'un modèle associatif à un modèle économique voire entrepreneurial? Quelles ont été les phases déterminantes de cette transformation? Qui sont les acteurs de ce changement structurel et comment ont-ils promu sa réalisation? Cette progressive professionnalisation doit être appréhendée comme un processus dont nous nous proposons de retracer les principales étapes au cours du XX^e siècle avant d'en observer les effets sur l'évolution de la structure des clubs.

Il convient de considérer la professionnalisation dans une acception large et non uniquement, comme c'est souvent le cas dans le milieu sportif, en opposition à l'amateurisme. La professionnalisation comprend ainsi, d'une part, l'emploi de personnes salariées pour le travail qu'elles accomplissent mais également un phénomène inhérent de spécialisation. L'accomplissement de performances sportives induit la recherche et l'engagement de candidats idoines aux postes à pourvoir. Ceux-ci véhiculent un savoir-faire, transposent des compétences et des outils qui ont façonné le devenir des clubs. Plusieurs ouvrages et articles historiques et sociologiques se sont d'ores et déjà intéressés à la professionnalisation dans le domaine sportif (Chantelat 2001, Augustin 2003, Thiel, Meier et Cachay 2006). La plupart se sont concentrés sur les organisations faitières et les fédérations nationales et internationales. Les

Réflexions sportives

Collection dirigée par Denis Oswald et Christophe Jaccoud

Vol. 11

La collection Réflexions sportives publie des actes de colloques organisés ou co-organisés par le CIES, ainsi que des ouvrages sur les recherches en cours de chercheurs débutants ou avancés. Son objectif est de valoriser le CIES en tant que plateforme de débats scientifiques, de permettre la publication de travaux sur des sujets d'actualité et de promouvoir la carrière académique de chercheurs talentueux.

Comité éditorial de la collection

Prof. Denis Oswald (Université de Neuchâtel et Directeur scientifique du CIES),
Prof. Christophe Jaccoud (Université de Neuchâtel et CIES), Dr Raffaele Poli (Université de Neuchâtel et CIES), Vincent Schatzmann (Secrétaire général du CIES),
Dr Roger Besson (Université de Neuchâtel et CIES), Thomas Busset (CIES) et
Dr Kevin Tallec Marston (CIES)

SPORTS ET ENTREPRISES LA PERFORMANCE EN JEU

Thomas Busset et Laurent Tissot (éds)
Avec la collaboration de Francesco Garufo